

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00270

**STADE GEOFFROY-GUICHARD - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION -
AVENANT TEMPORAIRE DE PROLONGATION**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Roland GOUJON

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170616-D20170027010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170712

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

STADE GEOFFROY-GUICHARD - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - AVENANT TEMPORAIRE DE PROLONGATION

La Communauté Urbaine met à disposition de l'ASSE le stade Geoffroy-Guichard sous forme d'une convention de mise à disposition pour chacune des saisons sportives de la ligue Fédération Française de Football.

Suite à la délibération prise par le Bureau de Saint-Etienne Métropole dans sa séance du 07 juillet 2016, une nouvelle convention a été établie avec la SASP ASSE LOIRE, qui bénéficie d'un droit d'utilisation ponctuel des installations du stade Geoffroy-Guichard (terrain, tribunes, espaces réceptifs, etc...) à l'occasion de chaque rencontre sportive organisée à domicile.

Cette convention précaire d'occupation du domaine public arrive à échéance le 30 juin 2017.

Au regard des discussions engagées quant aux nouvelles modalités de mises à disposition du stade, il est proposé de prolonger par voie d'avenant la convention applicable pour la saison 2016-2017, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Ainsi, les conditions générales et financières contenues dans la convention présentée au Bureau du 07 juillet 2016 resteraient inchangées. Il est précisé que la part variable sera calculée sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017.

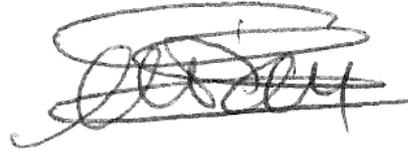
A cet effet, il est rappelé que la mise à disposition du stade est consentie moyennant une redevance annuelle d'occupation du domaine public composée de 2 parties : une part fixe de 1 175 000 € H.T. et une part variable comprise entre 15 % et 25 % du Chiffre d'Affaires Réalisé dans le Stade. Pour la mise à disposition des parkings une redevance annuelle de 95 480 € HT sera versée par le Club à Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant à la convention de mise à disposition du stade Geoffroy-Guichard avec la SASP ASSE**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant qui prolonge la durée initiale de la convention de six mois,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre SPOR752 du budget LOCSTAD de l'exercice 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU